



**Entrée en 6ème
Classes orchestre à AGDE
Collège René Cassin**

Finalités et principes de la classe Orchestre

La classe orchestre permet à des élèves de recevoir un enseignement artistique renforcé dans le cadre des horaires et programmes scolaires.

Elle s'adresse à des élèves motivés, souhaitant bénéficier d'une formation dans le domaine de la musique, afin de développer des capacités artistiques affirmées : jouer d'un instrument, pratiquer le chant, développer ses capacités d'écoute et de production, jouer avec les sons, la culture musicale... Tous ces apprentissages sont réalisés dans une immersion à la fois stimulante et exigeante.

Le cursus proposé résulte d'un projet pédagogique élaboré entre l'école de Musique Municipale d'Agde et le Collège René Cassin, en continuité des Classes Horaires Aménagés des écoles F.Bazille et A.France.

Comment fonctionne la classe orchestre ?

Les élèves reçoivent de la 6ème à la 3ème un enseignement musical spécialisé de 4H hebdomadaires, à l'école de Musique et au Collège. L'enseignement comprend des cours d'éducation musicale (1H dispensée au Collège), de formation musicale et d'instruments (2x1h dispensées à l'école de Musique) et de pratiques collectives instrumentales (répétition en Groupe instrumental d'une durée de 2h dispensées au collège). Les élèves peuvent également suivre en sus l'enseignement facultatif de chant choral au collège. L'option n'est pas cumulable avec une autre option.

Le programme comprend l'apprentissage d'un / des instruments suivants : batterie, clarinette, contrebasse, piano, flûte traversière, guitare, percussions, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, violon alto, violoncelle.

La scolarité est gratuite.

Il est impératif de posséder son instrument : il peut être loué à l'école de Musique* au tarif de 21 euros par trimestre en fonction des instruments disponibles (En cas de besoin, le fonds social du collège pourra apporter son soutien pour la location d'instrument – contacter l'assistante sociale).

Le cursus musique fait l'objet d'une évaluation semestrielle intégrée aux bulletins scolaires. Le cursus, en tant qu'enseignement facultatif, est valorisé en apportant jusqu'à 20 points au Diplôme National du Brevet. Le projet de concert annuel réalisé dans le cadre de l'orchestre peut également être présenté lors de l'épreuve Orale du DNB.

* A l'exception des pianos, guitares et batteries.

Modalités d'accès

Un entretien de motivation organisé par le collège et l'école de musique aura lieu entre le 06/04/26 et le 13/04/26. Les familles inscrites recevront une convocation une dizaine de jours avant, transmise par le collège. Cette convocation sera accompagnée des consignes d'examen.

Les débutants en musique sont acceptés. Les élèves ayant bénéficié du cursus CHAM en école élémentaire ne sont pas concernés par cet entretien. Ne sont acceptés en piano que des élèves ayant déjà une pratique et sur audition.

Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser au secrétariat du collège : ce.0341032m@ac-montpellier.fr

Pour inscrire votre enfant,

Le formulaire en ligne devra obligatoirement être renseigné par les familles **du 26 janvier au 28 février 2026**

Vous le trouverez l'adresse suivante <https://edurl.fr/LejcZNbN> ou en scannant le QR CODE ci-dessous :



Les familles qui rencontrent des difficultés pourront s'adresser à l'école ou au collège pour les aider dans leurs démarches.

L'école transmettra directement une évaluation pédagogique de l'élève aux services académiques.

Remarques importantes

Les familles s'engagent dans ce cursus pour la totalité de la scolarité au collège.

1. La spécificité même de la classe orchestre implique de la part de votre enfant une réelle envie de pratiquer cette discipline artistique exigeante. Il doit être informé que la musique, demandera de nombreux efforts, ainsi que du travail supplémentaire. En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et un apprentissage rigoureux à l'école municipale de musique d'Agde. Vous-même devez être convaincus que sa réussite sera étroitement liée à l'engagement et au soutien que vous lui apporterez au cours de sa scolarité.

2. Les inscrits sont répartis au collège dans des classes composées d'élèves classe orchestre et d'élèves non classe orchestre

Pour toute information complémentaire :

Collège René Cassin	Ecole municipale de musique et des Arts Barthélémy Rigal
Rue Balthazar Floret,	6 Rue d'Embonne,
34300 Agde	34300 Agde
04.67.01.08.10	04.67.00.06.00
Ce.0341032m@ac-montpellier.fr	mathieu.samani@ville-agde.fr